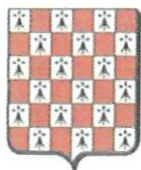


Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le Maire de la Ville de Wasquehal,
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 58.1216 sur la Police de la Circulation Routière ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-3, R411-4, R411-8, R417-10,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant qu'il appartient au Maire de veiller à la sûreté, à la tranquillité et
À la salubrité dans sa commune ;
Considérant l'événement la « Bamboche » organisé par le CCAS au centre
Victor Honoré ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le stationnement des véhicules de toute nature, excepté les véhicules nécessaires à l'événement, sera interdit :

**Sur les places de stationnement situées sur le parking
du centre Victor Honoré au n° 22 rue Louis Lejeune**

**au profit de l'événement afin de faciliter la livraison, le déchargement ainsi que le stationnement
des véhicules des prestataires.**

Le 18 septembre 2026 de 7h à 00h

ARTICLE 2

**Le non-respect de cette interdiction sera considéré comme stationnement gênant au sens de
l'article R. 417-10 du code de la route et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière immédiate.**

Les barrières métalliques seront installées par le service Vie Associative, Sportive et Culturelle, N°1
rue Michelet 59290 WASQUEHAL.

ARTICLE 3

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et
règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal et la Police Municipale de
Wasquehal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera
transmis pour information à :

- Monsieur le Président de La. M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société Ilevia
- SDIS 59 Groupement 2
- Monsieur le Directeur de la Société Esterra

Wasquehal, le **10 SEP. 2026**

Par délégation du Maire,

Sylvie MINNE,
Deuxième Adjointe

Publié en ligne le : **10 SEP. 2026**

